

*Itinéraire VD 9 (Lausanne -) Payerne - Morat (- Berne /- Soleure)
Segment 6 Avenches - Faoug (-fr. cantonale BE)
Cartes Nationales 1165, 1185*

TERRAIN *Relevé 7 Januar 2001 / nab*

De la sortie d'Avenches et pratiquement tout au long du tracé jusqu'à la frontière cantonale avant Morat, à l'exception du passage dans le village de Faoug, la route est bordée au nord-ouest par des arbres. Le paysage routier est pourtant peu marqué par ces arbres jeunes, mais il faut noter quelques éléments importants:

- les deux ponts en arche de pierre rénovés et agrandis enjambant le ruisseau de Coppet et au pt 439 le Chandon.

- les trois bornes de distance: au pt 439, à l'est de la route, indiquant 58 km de Lausanne et 34 km de Berne; dans le bois de Rousset, à l'est de la route, indiquant 59 km de Lausanne et 33 km de Berne; et à l'ouest de la route au lieu-dit Poudrechat indiquant 11 lieues de Lausanne et 6 lieues de Berne. Cette dernière, une "milliaire" du XIXe qui jalonne l'axe de transit Lausanne - Berne par la Broye, a la forme d'un cylindre de pierre de 1.2 m de haut et 0.4 m de diamètre; le bord supérieur porte un chanfrein creux et la face la distance entre les villes. Plus au sud, une autre pierre sans indication borde cette même route.

- la maison douanière à la sortie de Faoug au pt 438. Datant de 1827 (architecte F. Recordon) cette belle bâtisse présente un portique à colonnes; devant la maison deux paires de six buteroles enchaînés en protègent l'entrée.

*Les volets bicolores typiques des
maisons de douane sont ici vert et blanc
couleurs de l'Etat de Vaud.
Fig. 1 (nab, 7. 1. 2001)*



— Fin de la description —